

travaillant à ces chantiers. Le gouvernement a beau avoir la manie du secret, il ne devrait pas s'opposer à notre proposition. Comme le député du Yukon l'a déclaré, nous proposerons un amendement prévoyant un système de contrôle et qui oblige la direction du projet à nous rendre des comptes. Les Canadiens ont le droit de savoir si les promesses qu'on leur a faites sont tenues.

J'aimerais maintenant citer un extrait du rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce. Je prie les députés gouvernementaux de bien écouter. Voici ce que dit ce rapport:

L'incertitude est assez nette quant au pourcentage de contenu canadien qui pourrait être obtenu... il va probablement falloir un certain contrôle pour assurer un fort contenu canadien.

Voilà ce que dit, dans son étude, le gouvernement lui-même. Ou bien le gouvernement est au courant et il ne nous en a rien dit, ou bien il vient de l'apprendre aujourd'hui même. En tout cas cela donne raison à mon parti. Il va falloir contrôler la part des matériaux canadiens et de la main-d'œuvre canadienne.

On entend dire que les sections américaines des syndicats internationaux entendent envoyer leurs ouvriers au Canada chercher du travail au pipe-line. Cela ne pourra être toléré tant qu'il sera possible de trouver des travailleurs canadiens. Le *Times* d'Anchorage, dans son numéro du 2 octobre 1977, disait que les camionneurs d'Alaska seraient envoyés au Canada. Je suis certain que nos amis d'Alaska ont dû mal comprendre. On me dit qu'au cours d'entretiens intervenus ces deux dernières semaines, les cadres syndicaux canadiens ont bien fait comprendre aux ouvriers américains qu'ils ne pourraient pas venir travailler au pipe-line.

J'aimerais traiter d'un autre aspect du projet dont parlait hier le député de Yukon. Qu'est-ce que fait le gouvernement, qu'est-ce qui s'est fait par ailleurs pour permettre aux Canadiens d'acquérir des actions de l'entreprise? Selon ce qu'on a constaté en Alberta, il est clair que la demande serait très forte, de la part non seulement des financiers et des gens riches mais auprès de la grande majorité des personnes peu fortunées qui aimeraient elles aussi pouvoir participer au développement du pays en effectuant un placement dans cette entreprise. Tous les députés gouvernementaux auront le devoir de veiller à ce que cette question soit suffisamment étudiée en comité, afin que les Canadiens puissent se porter actionnaires du pipe-line.

Hier, des députés libéraux ont dit qu'il importait d'avoir une administration puissante pour diriger, coordonner et régler les travaux. Nous ne contestons pas cela. L'Administration doit avoir le pouvoir nécessaire pour remplir son mandat. Je demande aux députés d'étudier soigneusement les dispositions du bill qui ne permettent d'en appeler des directives de l'Administration que devant la Cour fédérale. Celle-ci peut refuser d'entendre la cause en appel. Elle peut procéder de deux manières: d'une part, elle peut approuver la décision de l'Administration, ce qui signifie qu'on ne peut en appeler ultérieurement; d'autre part, elle peut demander à l'Administration de reconsidérer sa décision. Mais il est une chose que la Cour fédérale ne peut faire et que toute cour d'appel devrait pouvoir faire: rendre un jugement défavorable à l'ordonnance dont on appelle. Je demande instamment au vice-premier ministre et au ministre de la Justice (M. Basford) de songer sérieusement à tout cela. Mes remarques n'ont aucun caractère péjoratif.

Pipe-line du Nord—Loi

Même si le vice-premier ministre a déclaré l'autre jour que la Cour fédérale était un tribunal politique alors que les autres étaient des cours judiciaires, elle n'en est pas moins la plus haute cour du Canada aux yeux de la plupart des Canadiens. Tous les députés devraient être conscients des démarches judiciaires. La Chambre des communes ne doit pas intervenir à cet égard, même sous prétexte que l'affaire ne peut souffrir de retard injustifié. Un tel retard n'est pas nécessaire, mais il y a lieu de faire un véritable appel. Il ne peut y avoir d'appel à moins que l'organisme auquel l'appel est adressé puisse révoquer la décision qui en fait l'objet.

En terminant, je remercie les députés de leur attention. Les membres de mon parti étudieront calmement cette question que pose la participation des travailleurs canadiens durant les délibérations au comité. Nous ne tentons pas de différer l'adoption de ce projet de loi. Comme je le signalais durant la période des questions, avec un peu plus d'irritation qu'en ce moment, si le gouvernement nous communique les faits, nous étudierons ce projet de loi très rapidement.

Des voix: Bravo!

● (1552)

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pu assister à la séance d'hier pour entendre les députés du Yukon (M. Nielsen) et de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). Je n'ai pas encore eu le temps de lire leur discours, mais je ne manquerai certainement pas de le faire. Je voulais simplement m'excuser de ne pouvoir répondre aujourd'hui aux points qu'on a soulevés hier, mais j'espère bien traiter quelques-uns d'entre eux qui relèvent de ma compétence à l'étape du comité si on m'en laisse l'occasion. J'estime que le député de Vancouver-Sud a posé lui aussi des questions fort intéressantes aujourd'hui, et je peux lui assurer qu'il en sera également question à l'étape du comité. C'est peut-être en fait l'endroit idéal pour traiter certaines d'entre elles.

Je suis fier de voir que le bill a rallié l'appui général des députés et que le député du Yukon, et de nouveau le député de Vancouver-Sud aujourd'hui, ont manifesté le désir de le faire adopter le plus tôt possible. A tout prendre, le gouvernement partage ces sentiments.

Je participe au débat aujourd'hui pour apporter des précisions sur certaines questions qui relèvent de mon ministère et qui sont liées, directement ou indirectement au pipe-line projeté dans le Nord. J'espère que mes observations aideront les députés à mieux comprendre l'orientation donnée à nos projets pour ce pipe-line.

A mon avis nous pouvons fixer des conditions à la construction de ce pipe-line capables d'assurer le maximum d'avantages et d'en minimiser les désavantages. D'après moi, nous avons le temps de planifier, le temps de faire participer les localités à l'entreprise; mais il importe aussi de souligner que nous avons bien peu de temps à perdre, bien peu de temps à nous torturer au sujet du défi en cause. Ce pipe-line est une entreprise nationale, il doit être vu dans cette optique, et nous avons besoin de tout le temps dont nous disposons pour la mener à bonne fin.